Conférence de presse déi Lénk

Le budget 2015: analyse et alternatives à une politique d'austérité néo-libérale

Luxembourg, le 11 novembre 2014

déi Lénk

Le budget 2015
une pièce aux multiples subterfuges

Les acteurs

Les acteurs officiels

Le gouvernement DP-LSAP-Déi Gréng actuel

Les députés du DP, du LSAP et Déi Gréng qui voteront ce budget ...
... mais aussi ceux du CSV et de l'ADR qui soutiennent cette politique

Les acteurs inofficiels

"The big four"
E&Y
PwC
Deloitte
KPMG

- Intervention lors de l'établissement du programme gouvernemental
- Intervention lors de l'établissement du budget pour 2015

Conseils d'optimisation fiscale aux entreprises
→*"Den Bock zum Gärtner gemacht"*

déi Lénk

Les thèmes centraux de la pièce

Le “triple A “

“Il faut tout faire pour garder ‘notre’ AAA !”

L’épouvantail de la dette publique

Il faut réduire coûte que coûte la dette publique!

- protéger l’avenir de nos enfants
-14.000 euros de dettes par habitant actuellement

→*” Il ne faut pas continuer à vivre au-dessus de nos moyens !”*

déi Lénk

Le “Newspeak” utilisé dans la pièce

“Newspeak” 30 ans aprés “1984” de George Orwell

→ **favoriser la parole officielle et empêcher l'expression de pensées critiques**

5 types de mots

les **mots trompeurs,** qui signifient souvent le contraire de ce qu’ils exprimaient auparavant
→ **« Zukunftspak », « Transparenz », « Sozial Gerechtegkeet »**
les **mots du subconscient**, utilisés pour produire des effets de répulsion chez le récepteur
→ **« endettement excessif»**
les **mots marqueurs**, qui expriment l’idéologie dominante
→ **« AAA »**
les **mots tabous**, que l’idéologie dominante s’efforce de supprimer
→ **« politique d’austérité »**
les **mots sidérants**, qui visent à disqualifier les adversaires du Système
→ **« chômeurs fainéants »**

déi Lénk

Face à cette politique antisociale
- l'action de déi Lénk

1. Remettre les choses à leur place

2. Montrer la réalité de la politique d'austérité

3. Proposer des alternatives

déi Lénk

1. Remettre les choses à leur place

Notation financière développée par des sociétés privées

→Protection des créanciers des Etats (dont les banques) contre la perte de valeur des titres publics

→Soutenir une politique fiscale favorable aux riches

→Réduire les dépenses sociales

déi Lénk

Endettement excessif du Luxembourg ?

- Comparaison avec les autres pays européens
  (en 2014: Luxembourg: 23,0% du PIB vs UE 88,1% du PIB
- L'origine de la dette publique luxembourgeoise ▶
- Les contreparties de la dette publique ▶
- La course effrénée au déficit maximal de - 0,5 % ▶

Deux réflexions fondamentales

- **origine de la dette = Recettes publiques - Dépenses publiques**
  → politiques budgétaires très différentes possibles
  (augmentation des recettes ou/et diminution des dépenses)

- **politique indifférenciée de réduction de la dette publique menée en Europe**
  →augmentation des impôts salariaux et diminution des dépenses sociales
  →réduction du revenu disponible et accroissement du risque de pauvreté
  →diminution de la demande des ménages
  →récession permanente et risque de déflation
  →blocage du développement économique, social et écologique de l'Europe depuis des années

>< en même temps qu'il augmente les impôts et qu'il diminue les dépenses sociales, le gouvernement luxembourgeois continue de tabler sur une croissance de 3 % !

déi Lénk

Conclusion ▶

“Zukunftspak “?

- Chiffrage très détaillé des **réductions** de dépenses
- Par contre les **mesures positives annoncées en contrepartie restent dans le vague le plus total**

→Il s’agit en fait d’un **pacte de réduction des dépenses publiques**

Est-ce là un projet d’avenir?

Transparence ?

- ni négociation, ni même consultation des “forces vives”
- simple information des syndicats une semaine avant la présentation du budget

→ politique “**mat der Motorsee**”

déi Lénk

2. Montrer la réalité de la politique d'austérité

Projet de budget 2015 = dans la continuité de ce qui a été entamé par le gouvernement précédent

→ Poursuite de la politique d'austérité entamée dès 2011

→Tour de vis supplémentaire cette année

→Tours de vis plus forts encore prévus pour 2016-2018,
considérant les montants inscrits dans le « Zukunftspak »

Comparaison des recettes inscrites au compte budgétaire de 2010
(dernier budget avant 1er « Spuerpak)
avec celles du projet de budget pour 2015 (qui fait l'objet du 5e « Spuerpak »)

→ Résultats montrant de manière spectaculaire, qui paie pour la crise.

déi Lénk

Variation des recettes budgétaires entre 2010 et 2014 (càd. avant le 1er et compte tenu du 5e paquet d'austérité)

Recettes courantes du budget de l'Etat central	Compte 2010	Proportion par rapport au total des recettes en 2010	Projet de budget 2015	Proportion par rapport au total des recettes en 2015	Variation 2010-2015 (mio d'€)	Variation 2010-2015 (%)
Impôt retenu sur les traitements et salaires (ménages salariés)	2 114,5	19,19%	3 330,0	27,08%	1 215,5	57,5%
Impôt fixé par voie d'assiette (déclaration fiscale)	526,6	4,78%	741,0	6,03%	214,4	40,7%
Impôt sur le revenu des collectivités (sociétés)	1 459,5	13,24%	1 592,0	12,95%	132,5	9,1%
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	287,8	2,61%	240,0	1,95%	-47,8	-16,6%
Impôt concernant les contribuables non-résidents	1,0	0,01%	1,5	0,01%	0,5	50,0%
Impôt sur la fortune	208,4	1,89%	285,0	2,32%	76,6	36,8%
Impôts de solidarité	1					
Autres impôts directs	1					
Taxe sur les véhicules automoteurs						
Part dans les recettes communes de l'UEBL	9					
Droits d'enregistrement	1					
Taxe sur la valeur ajoutée	2 0					
Taxe sur les assurances						
Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	5					
Autres impôts indirects	258,1	2,16%	333,0	2,71%	94,9	39,9%
Autres recettes	2 147,5	19,48%	466,5	3,79%	-1 681,0	-78,3%
Total des recettes	11 021,5	100,00%	12 297,7	100,00%	1 276,2	11,6%

Il faut encore ajouter la "Contribution pour l'avenir des enfants" de 119 mio d'€ à charge des ménages , récoltée par la CCSS et payée à 90 % par les salariés -> on obtient une variation de 1.320 millions d'euros et de 62,4 % depuis 2010.
A noter que jusqu'en 1994, les entreprises ont cotisé 1,7 % des salaires bruts à la Caisse des AF. Cette cotisation a depuis lors été reprise par l'Etat.

déi Lénk

Recalcul tableau précédent en imputant 50% des impôts par voie d'assiette aux entreprises individuelles et aux sociétés de personnes et 50% aux revenus du travail des ménages. (Méthode Echo des entreprises–Fedil)

Variation des recettes budgétaires entre 2010 et 2014 (càd. avant le 1er et compte tenu du 5e paquet d'austérité)

Recettes courantes du budget de l'Etat central	Compte 2010	Proportion par rapport au total des recettes en 2010	Projet de budget 2015	Proportion par rapport au total des recettes en 2015	Variation 2010-2015 (mio d'€)	Variation 2010-2015 (%)
Impôt retenu sur les revenus du travail des ménages	2 377,8	21,57%	3 700,5	30,09%	1 322,7	55,6%
Impôt sur les revenus des entreprises	1 722,8	15,63%	1 962,5	15,96%	239,7	13,9%
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	287,8	2,61%	240,0	1,95%	-47,8	-16,6%
Impôt concernant les contribuables non-résidents	1,0	0,01%	1,5	0,01%	0,5	50,0%
Impôt sur la fortune	208,4	1,89%	285,0	2,32%	76,6	36,8%
Impôts de solidarité	128,5	1,17%	435,7	3,54%	307,2	239,1%
Autres impôts directs	135,5	1,23%	120,0	0,98%	-15,5	-11,4%
Taxe sur les véhicules automoteurs	26,0	0,24%	25,6	0,21%	-0,4	-1,5%
Part dans les recettes communes de l'UEBL	974,5	8,84%	987,0	8,03%	12,5	1,3%
Droits d'enregistrement	114,9	1,04%	204,8	1,67%	89,9	78,2%
Taxe sur la valeur ajoutée	2 025,7	18,38%	2 703,1	21,98%	677,4	33,4%
Taxe sur les assurances	37,8	0,34%	43,5	0,35%	5,7	15,1%
Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	595,2	5,40%	789,0	6,42%	193,8	32,6%
Autres impôts indirects	238,1	2,16%	333,0	2,71%	94,9	39,9%
Autres recettes	2 147,5	19,48%	466,5	3,79%	-1 681,0	-78,3%
Total des recettes	11 021,5	100,00%	12 297,7	100,00%	1 276,2	11,6%

déi Lénk

Les antécédents– la réforme fiscale de 2002

Depuis la réforme fiscale de 2002, un milliard d'euros de deniers publics fait défaut chaque année :

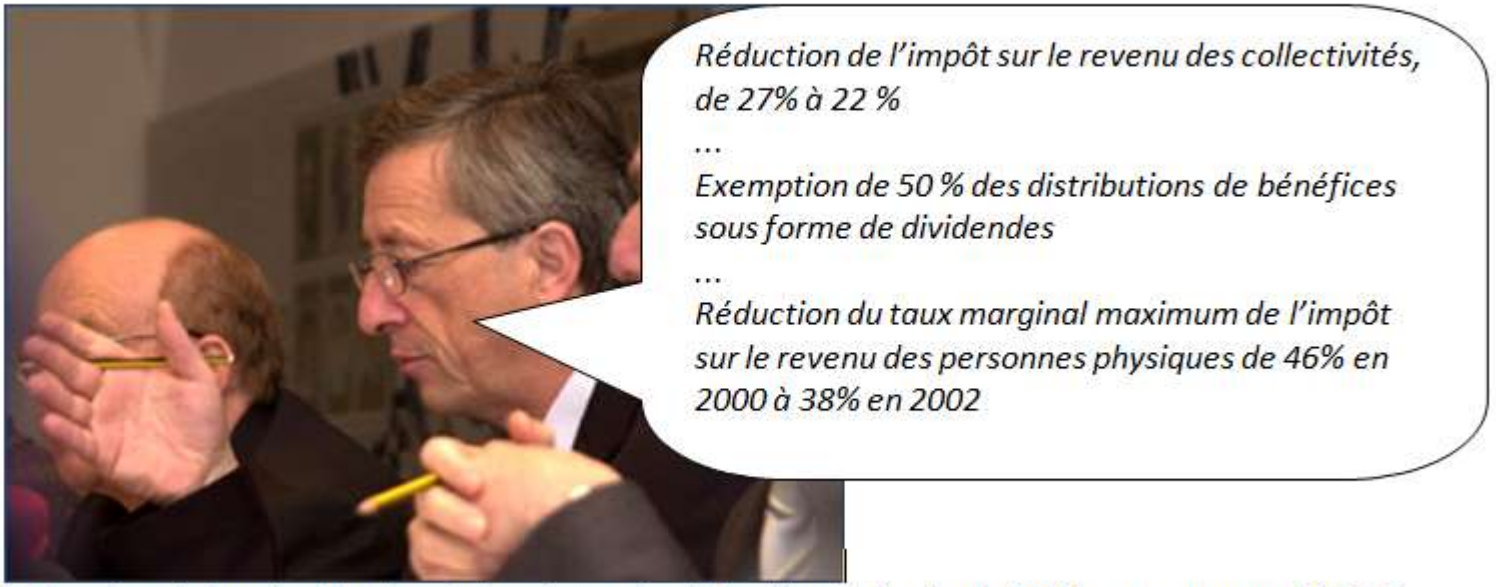

Le Premier ministre Juncker lors de la présentation de la réforme fiscale de 2002 (gouvernement CSV-DP)

„**Paying taxes 2014 » de PricewaterhouseCoopers**,

Charge fiscale globale =charges sociales + impôts et taxes/profit avant toutes charges sociales + impôts et taxes

Luxembourg	20,7%
Moyenne UE et AELE (Norvège et Suisse)	41,1 %

déi Lénk

Qui supporte la réduction des dépenses du “Zukunftspak” en 2015 ?

"Paquet pour l'avenir" (mesures de réduction des dépenses)	millions d'euros	% /194,6 millions
	146,0	194,6
Contribution des chômeurs, familles avec enfants et percepteurs du RMG	92,1	47,3%
Contribution des fonctionnaires	7,8	4,0%
Contribution du côté de la politique culturelle	3,9	2,0%
Contribution des syndicats de salariés	0,3	0,1%
Contribution des entreprises	10,4	5,3%
Contribution des communes	22,8	11,7%
Contribution par des économies diverses très contestables	12,9	6,6%

déi Lénk

Conclusion : « Sozial Gerechtegkeet ? »

Le budget pour 2015 est un budget

- qui épargne les entreprises
- qui augmente les impôts indirects
- qui impose davantage les ménages – qui sont à raison de 94 % des salariés
  - via une contribution supplémentaire peu progressive de 119 moi d'€
- qui diminue les dépenses sociales et augmente les dépenses militaires
- qui réduit les allocations destinées aux familles, en argumentant avec l'émancipation des femmes
- qui s'en prend aux chômeurs et aux salariés malades (>< argument de sélectivité sociale)

déi Lénk

3. Quelles alternatives proposons-nous ? ("There IS an alternative "–TIA)

Les dépenses publiques ne constituent pas le problème fondamental, mais le manque de recettes dû à une politique de défiscalisation des richesses.

Nous proposons une véritable réforme fiscale, qui devra réinstaurer le caractère redistributif des impôts avec une forte progressivité fiscale et en imposant davantage les bénéfices et les revenus des capitaux.

Cette réforme devra en outre:

- Rééquilibrer le rapport des impôts directs/impôts indirects
- Rééquilibrer la contribution des entreprises par rapport aux ménages pour financer le budget.

déi Lénk

Quelques exemples

- Ajout de 5 tranches d'impôt (jusqu'au taux marginal de 50%) ➔ 500 mio.€
- Suppression de l'exonération d'impôt pour les Fonds d'investissements spécialisés (FIS), Hedge Fonds ➔ 75 mio.€
- Suppression de l'abattement de 50% sur les dividendes ➔ 100 mio.€
- Suppression des abattements sur les voitures de service ➔ 100 mio.€
- Augmentation de 3 à 4 % du taux fixe de l'impôt commercial ➔ 180 mio.€

déi Lénk

Annexes

Variation des recettes budgétaires courantes 2014-2015

Recettes courantes du budget de l'Etat central	Budget voté 2014	Projet de budget 2015	Variation 2015-2014 (mio d'€)	Variation 2014-2015 (%)
Impôt retenu sur les traitements et salaires (ménages salariés)	3 005,0	3 330,0	325	10,8%
Impôt fixé par voie d'assiette (déclaration fiscale)	700,0	741,0	41	5,9%
Impôt sur le revenu des collectivités (sociétés)	1 520,0	1 592,0	72	4,7%
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	240,0	240,0	0	0,0%
Impôt concernant les contribuables non-résidents	1,5	1,5	0	0,0%
Impôt sur la fortune	275,0	285,0	10	3,6%
Impôts de solidarité sur le revenu des collectivités (sociétés)	114,4	119,8	5,4	4,7%
Impôts de solidarité sur le revenu des personnes physiques	287,5	315,9	28,4	9,9%
Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	40,0	40,0	0	0,0%
Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non-résidents)	45,0	40,0	-5	-11,1%
Retenue libératoire nationale sur les intérêts	30,0	25,0	-5	-16,7%
Contributions de crise	1,0	0,0	-1	-100,0%
Autres impôts directs	16,2	15,0	-1,2	-7,4%
Taxe sur les véhicules automoteurs	26,8	25,6	-1,2	-4,5%
Part dans les recettes communes de l'UEBL	1 013,0	987,0	-26	-2,6%
Droits d'enregistrement	163,5	173,5	10	6,1%
Droits d'hypothèques	29,0	31,3	2,3	7,9%
Taxe sur la valeur ajoutée	3 045,6	2 703,1	-342,5	-11,2%
Taxe sur les assurances	43,5	43,5	0	0,0%
Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	730,0	789,0	59	8,1%
Autres impôts indirects	322,1	333,0	10,9	3,4%
Autres recettes	476,3	466,5	-9,8	-2,1%
Total des recettes	12 125,4	12 297,7	172,3	1,4%

déi Lénk

D'où provient la dette de l'Etat luxembourgeois et comment évolue-t-elle ?

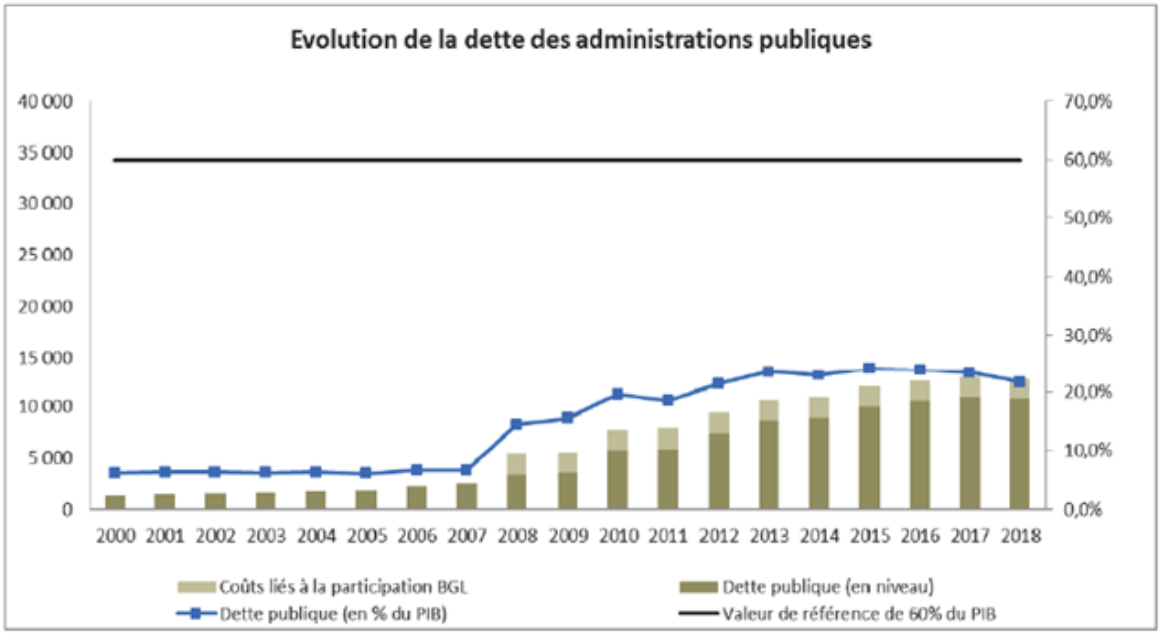

- dette publique entre 1 et 5 % du PIB entre 1990 et 2007
- aucun emprunt public entre 1997-2004
- sauvetage en 2008, de Fortis-BGL avec 2,5 milliards et de Dexia-BIL avec 376 millions
  -->croissance de la dette publique à 8,5 % en 2008
- crise économique et financière; crise de l'Euro (participation du Luxembourg avec 1,8 milliard au mécanisme européen de stabilité); forte augmentation du chômage et des dépenses sociales
  --> croissance de la dette jusqu'à 10,7 milliards en 2014, ce qui correspond à 23,6 % du PIB
- diminution de la dette publique luxembourgeoise en % du PIB en 2014

déi Lénk

Les contreparties de la dette

- <u>les investissements dans les infrastructures</u>

  Pour toute entreprise et pour tout ménage il est normal d'investir et de financer les investissements par un endettement.
  Or, lorsqu'il s'agit des pouvoirs publics, ce raisonnement est contraire à l'idéologie du pacte de stabilité et de croissance européen. En effet, suivant ce pacte – que tous les partis présents à la Chambre des députés à l'exception de déi Lénk ont voté, - tout déficit budgétaire (sauf un déficit structurel de 0,5 % du PIB) est dorénavant banni des budgets publics et tout investissement doit par conséquent être financé par un excédent recettes courantes-dépenses courantes !
  [NB: même la reprise de réserves (= recette en capital) n'est pas intégrée dans ce calcul du déficit, ce qui rend une politique anticonjoncturelle impossible ! Quelle absurdité !]

- <u>Les participations des pouvoirs publics dans des entreprises privées et publiques</u>

  L'Etat luxembourgeois détient une série de participations dans des sociétés commerciales et non-commerciales d'une valeur estimée à environ 10% du PIB, ce qui implique que le Luxembourg détient des actifs pour un total de 37% du PIB qui dépassent donc les passifs de l'Administration publique.

déi Lénk

La course effrénée au déficit maximal de -0,5 %

Le gouvernement luxembourgeois veut forcer le respect du pourcentage de 0,5% de déficit structurel pour l'Etat central

- bien que ce pourcentage (inscrit dans le pacte de stabilité européen) s'applique à l'Administration publique dans son ensemble et que le solde nominal pour celle-ci soit de - 0,1% en 2018 à politique inchangée
- bien que le pacte de stabilité fixe la limite du déficit structurel à 1 % du PIB lorsque la dette publique est sensiblement inférieure à 60 % du PIB, ce qui est bien la cas pour le Luxembourg (=26,6% en 2018 à politique inchangée).

De manière générale, le système européen des comptes SEC (système "Maastricht") neutralise la politique anticyclique en réintégrant dans le budget de l'Etat central les opérations sur les fonds et en négligeant les réserves.
En effet, en période de basse conjoncture, il y a plus de prélèvements des fonds que de dotations aux fonds. En intégrant ces opérations dans le budget, les dépenses gonflent et le déficit budgétaire augmente.
Exemple pour le projet de budget 2015

- dépenses du projet budget des R et D de l'Etat: 12.808,8 mio d'€
  recettes du projet de budget des R et D de l'Etat: 12.297,6 mio d'€ --> déficit de **-511,2 mio d'€**
- dépenses de l'Etat central suivant le système "Maastricht": 15.638,3 mio d'€
  recettes de l'Etat central suivant le système "Maastricht": 14.871,7 mio d'€ --> **-816,6 mio d'€**

déi Lénk

	2015		2016		2017		2018	
	en mio	en % du PIB	en mio	en % du PIB	en mio	en % du PIB	en mio	en % du PIB
1) Solde nominal :								
Administration centrale ...	-816,6	-1,6%	-533,8	-1,0%	-438,3	-0,8%	-117,1	-0,2%
Administrations locales ...	-53,5	-0,1%	-52,1	-0,1%	-46,6	-0,1%	-37,6	-0,1%
Sécurité sociale	794,4	1,6%	894,6	1,7%	1.001,2	1,8%	1.058,6	1,8%
Administration publique	**-75,7**	**-0,2%**	**308,8**	**0,6%**	**516,3**	**0,9%**	**903,9**	**1,5%**
2) Solde structurel :								
Administration publique..	-	0,5%	-	0,7%	-	0,5%	-	0,5%
3) Dette publique	11.970,5	24,1%	12.570,5	23,9%	12.938,5	23,5%	12.738,5	21,8%

Note : A noter que les prévisions au sujet de l'évolution du solde structurel de l'Administration publique se basent sur la méthodologie du STATEC qui est commentée en détail dans l'annexe 7 du projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle.
Dans le cadre de la gouvernance économique européenne, l'évaluation de la situation des finances publiques en 2015 sera faite sur base de la méthodologie commune élaborée par la Commission européenne. Selon cette méthodologie et les prévisions les plus récentes disponibles, le solde structurel pour 2015 est estimé à -1,3% du PIB. La Commission européenne procédera encore à une actualisation de sa prévision au cours de l'exercice d'évaluation tenant en compte toutes les mesures prises par le Gouvernement pour 2015.

Ici apparaît tout le problème du calcul du solde structurel. Le mode de calcul du STATEC donne un résultat de 0,5 %, celui de la Commission européenne aboutit à -1,3 %.

Devant le déficit persistant, le gouvernement note: *"Les efforts de redressement des comptes de l'Administration centrale devront dès lors être poursuivis au cours des années à venir. La nécessité de ces efforts additionnels plaide notamment en faveur d'une réforme de la gestion budgétaire qui accorde une importance accrue aux notions d'efficacité, d'économicité et d'efficience dans le domaine de la gestion budgétaire."* (vol. 3 du projet de budget, p.20*)

déi Lénk

Il faut **combattre l'instrumentalisation de la dette publique** pour mener une politique d'austérité manifeste à l'encontre des ménages moyens et faibles. Les arguments sont patents:

- il est normal de faire des dettes pour investir; tant qu'elles restent sous contrôle
- le Luxembourg doit développer de nouvelles infrastructures à grande échelle, en raison d'une croissance démographique importante et il faut pour cela des fonds importants
- le Luxembourg n'est pas fortement endetté, contrairement à pratiquement tous les autres pays de l'UEM
- la dette publique luxembourgeoise provient notamment de la crise bancaire, où l'Etat a sauvé deux banques devant la faillite et elle a une contrepartie (actions BGL, infrastructures)
- les mesures d'austérité projetées ne conduiront pas à une diminution de la dette publique (bien qu'elle soit moindre), bien au contraire
- les mesures d'austérité envisagées risquent fortement d'aggraver la crise – les 3% croissance visés ne seront alors pas atteints - et provoqueront au contraire une augmentation de l'endettement public.

déi Lénk

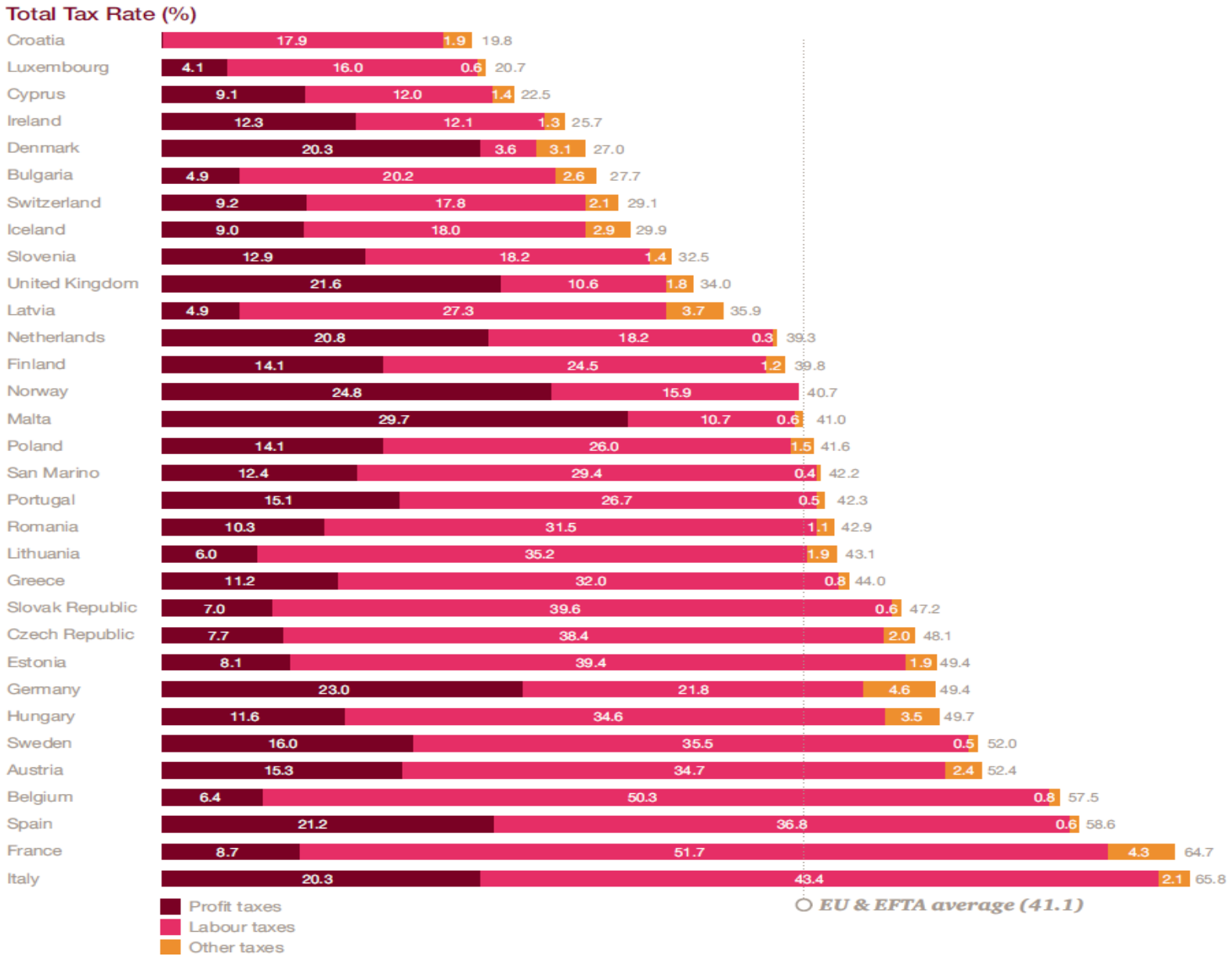

déi Lénk

"Paying Taxes 2014" PwC, p.157

Das angebliche Opfer des Patronats von 250 Millionen pro Jahr: was bleibt davon ?

	2015	2016	2017	2018
Nicht auf die Preise übertragbare Elemente der Mehrwertsteuererhöhung, welche also die Profite senken würden)				
- Indextranche, welche aufgrund der MWSt-Erhöhung erfolgt	-80			
- MWSt auf Finanzdienstleistungen und Versicherungen	-40			
- Anhebung der MWSt auf Alkohol im Gaststättengewerbe	-35			
Contribution forfaitaire exceptionnelle et transitoire de 25 millions d'Euros par an payée par l'Etat depuis 2011 et jusqu'en 2016 à titre de compensation des charges induites pour les employeurs par l'augmentation du SSM au 1.1.2011	-25	-25		
Kürzung des staatlichen Zuschusses zur Mutualität der Unternehmen				
- Contribution supplémentaire unique et exceptionnelle (2014 vom Staat übernommen)	-20,5			
- Anhebung des Beitragssatzes für den Staatszuschuss von 0,3 auf 0,45 für 2015	-21,5			
Einstellung von 20 Kontrollärzten durch den Staat	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Abschaffung der Préretraite ajustement		-5	-5	-5
Kürzung des staatlichen Zuschusses für die Weiterbildung der Mitarbeiter: erst ab 2016 (2015 wären bereits 25 Millionen geschuldet)	-25	27	27	27
Fusion Handels- und Handwerkerkammer		1,8	1,8	1,8
Total (was bleibt übrig vom sogenannten Opfer ?)	**3**			

Au-delà des éléments du tableau: dernier compromis en date

Pas d'augmentation de la TVA sur les travaux de rénovation d'immeubles

Il faut aussi tenir compte de l'évolution du financement des allocations familiales:

- juin 1994: prise en charge par l'Etat de la cotisation pour allocations familiales de 1,7% des salaires bruts, payée jusque là par les entreprises
- janvier 2015: Contribution pour l'avenir des enfants de 0,5 % sur les salaires bruts imposée aux ménages

déi Lénk